



Magny les Hameaux, le 28 Janvier 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE**DU****CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020**

L'An deux mille vingt, le Lundi 27 Janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à Magny les Hameaux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A APPROUVÉ** le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 décembre 2019.
- **A CONSTATÉ ET A APPROUVÉ** la reprise anticipée des résultats estimés.
Les résultats de l'exercice 2019 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
RECETTES exercice 2019	13 794 035,55 €	3 943 485,47 €	1 707 565,33 €
DEPENSES exercice 2019	13 199 355,12 €	5 579 666,18 €	1 842 683,46 €
Resultat 2019	594 680,43	- 1 636 180,71 €	- 135 118,13 €
EXCEDENT cumulé précédent BP ou BS	3 366 047,24 €	917 757,85 €	
Résultat de clôture 2019	3 960 727,67 €	- 718 422,86 €	

Il est précisé que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2020.

Compte tenu :

- Du solde d'écution de la section d'investissement 2019 : -718 422,86 €
- Du solde des restes à réaliser en section d'investissement : - 135 118,13 €
- Le besoin de financement de la section d'investissement est de : 853 540,99 €

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Affectation du résultat :

Inscription budgétaire :

- En dépenses d'investissement à l'article 001 : 718 422,86 €
- En recette d'investissement à l'article 1068 : 853 540,99 €
- En recette de Fonctionnement à l'article 002 : 3 107 186,68 €

- **A DECIDÉ** d'éteindre les 132 créances irrécouvrables figurant dans la liste présentée par la Direction Générales des Finances Publiques de Saint-Quentin-en-Yvelines pour un montant de 10 788,82 € **ET A DIT** que ce montant sera inscrit au Budget primitif 2020 à l'article 6542 **ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **A FIXÉ** les taux de fiscalité pour l'année 2020 :

Contributions directes	Taux
Taxe d'habitation	11,79%
Foncier bâti	23,19%
Foncier non bâti	82,87%

- **A ADOPTÉ** les chapitres suivants du budget primitif 2020 pour les recettes et les dépenses, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

1) **Les dépenses de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2020
011 - Charges à caractère général	3 620 439,00 €
012 - Charges de personnel	8 691 550,00 €
014 - Atténuations de produits	230 000,00 €
65 - Autres charges gestion courante	688 505,00 €
66 - Charges financières	32 180,58 €
67 - Charges exceptionnelles	119 810,03 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 591 005,26 €
022 - Dépenses imprévues	440 000,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	510 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement	15 923 489,87 €

2) **Les recettes de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2020
002 - Excédent antérieur reporté fonctionnement	3 107 769,68 €
013- atténuations de charges	135 000,00 €
70 - Produits des services	1 365 717,00 €
73 - Impôts et taxes	9 487 657,00 €
74 - Dotations et participations	1 574 000,00 €
75 - Autres produits gestion courante	189 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	62 346,00 €
Total recettes de fonctionnement	15 923 489,87 €

3) **Les dépenses d'investissement**

Dépenses d'investissement	Crédits nouveaux	Restes à réaliser 2019	Budget primitif 2020
001 - Solde d'exécution reporté	718 422,86 €		718 422,86 €
040- Opérations d'ordre entre sections	62 346,00 €		62 346,00 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	100 000,00 €		100 000,00 €
10 - Dotations fonds divers	16 453,00 €		16 453,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	214 000,00 €		214 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	71 079,40 €	171 079,40 €
21 - Immobilisations corporelles	280 000,00 €	126 042,30 €	406 042,30 €
23 - Immobilisations en cours	4 552 939,80 €	1 645 561,76 €	6 198 501,56 €
Total dépenses d'investissement	6 044 161,66 €	1 842 683,46 €	7 886 845,12 €

4) Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	Crédits nouveaux	Restes à réaliser 2019	Budget primitif 2020
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	0 €		0 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 591 005,26 €		1 591 005,26 €
024 - Produits des Cessions			5 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	510 000,00 €		510 000,00 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	100 000,00 €		100 000,00 €
10 - Dotations fonds divers	1 403 540,99 €	12 498,61	1 416 039,60 €
13 - Subventions d'investissement	2 069 733,54 €	1 695 066,72	3 764 800,26 €
16 - Emprunts	500 000,00 €		500 000,00 €
Total recettes d'investissement	6 179 279,79 €	1 707 565,33 €	7 886 845,12 €


Total recettes investissement et fonctionnement : 23 810 334,99 euros

Total dépenses investissement et fonctionnement : 23 810 334,99 euros

ET A ADOPTÉ le budget primitif 2020 pour un montant total de **23 810 334,99 euros**.

- **A DECIDÉ** de renouveler son adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil à partir de l'année 2020 **ET A APPROUVÉ** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention **ET A APROUVÉ** la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune de Magny-les-Hameaux **ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **A ADOPTÉ** les modifications du tableau des emplois du service Petite enfance.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la Commune de Magny-les-Hameaux et le CLOS pour l'année 2020 prévoyant le versement d'une subvention de fonctionnement de 78 805 € **ET A DIT** que les crédits sont prévus au budget 2020.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer les conventions avec ces deux associations et à verser les montants suivants à ces associations :
La MJC : Subvention de fonctionnement de 50 000 €
L'AMM : Subvention de fonctionnement de 23 000 €
ET A DIT que les crédits sont prévus au budget 2020.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention globale de 26 880 € pour les différentes actions menées par la Ville entrant dans le cadre de l'appel à projets 2020 « Solidarités » et à signer toutes les pièces s'y rapportant **ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des co-financeurs des actions de l'appel à projets solidarités pour un montant global de 7 600 € **ET A DIT** que les dépenses des actions et les recettes seront inscrites au budget primitif 2020.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer le Protocole d'engagements réciproques et renforcés du Contrat de ville 2019-2022.

- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR), pour l'obtention d'une subvention, dans le cadre de l'aide éco-environnementale pour les investissements en isolation et en énergies renouvelables, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'école Louise Weiss **ET S'EST ENGAGÉ** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour le financement des travaux figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme **ET S'EST ENGAGÉ** à financer la part de travaux restant à sa charge.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR), pour l'obtention d'une subvention pour l'acquisition et la plantation de végétaux aux abords des terrains et du local pétanque, avenue Paul vaillant Couturier, sur la commune de Magny-les-Hameaux **ET S'EST S'ENGAGÉ** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux conformément à l'objet du programme **ET S'EST S'ENGAGÉ** à financer la part de travaux restant à sa charge.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR), pour l'obtention d'une subvention, dans le cadre de l'aide éco-environnementale pour les investissements en isolation et en énergies renouvelables, pour l'isolation des combles pour la rénovation énergétique du Centre de Loisirs Henri Dès **ET S'EST ENGAGÉ** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour le financement des travaux figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme **ET S'EST ENGAGÉ** à financer la part de travaux restant à sa charge.
- **S'EST ABSTENU** de donner son avis sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) arrêté par délibération de Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 14 novembre 2019, dès lors que le projet de document arrêté n'entraîne pas de modification du droit de la publicité extérieure déjà applicable sur le territoire de la commune.
- **A EMIS** un avis favorable au tableau des modifications et justifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté en juin 2019, suite à l'enquête publique s'étant déroulée du 14 octobre au 16 novembre 2019 **ET A DEMANDÉ** à la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines d'approuver le projet de PLUi révisé.
- **A RENOMMÉ** la portion du Chemin de la Croix aux Buis comprise entre son intersection avec la rue Pierre Mendès France et l'accès au parking des Jardins Familiaux, représentant un linéaire de 225 mètres **ET A DIT** que cette portion sera désormais dénommée « chemin Jules Lemire » **ET A DIT** que l'emprise, le statut et la fonction de cette portion de voie resteront inchangés.


Le Maire
Bertrand HOUILLON
Commune de Magny-Les-Hameaux
Yvelines

PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.